

DOMMARTIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°65-2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 1^{er} SEPTEMBRE A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Mercredi 26 août 2026

Affichage Mairie : Mercredi 26 août 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M. EVAUX Denis, Mme HANRIOT Isabelle, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme TOURNIER Béatrice, M. DE LA TEYSSONNIERE Hervé, M. CHARVIN Patrick, Mme EYRIGNOUX Rachel, M. ROUX Jérémy, Mme CHAUVIN Anouchka, Mme MOURETIN Ségolène, M. TISSIER Franck, Mme WAJS Marianne, M. PERRIER Guy, Mme LEMOUZY Marie, M. CHARRON Mathieu, Mme PALARD Blanche, M. MARCELINO Patrice, Mme FONTANEL Claire, M. ESNAULT Paul.

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Objet : Projet de rénovation et de désimperméabilisation de la cour d'école -
Augmentation de l'enveloppe budgétaire :**

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

Vu la délibération n°91-2025 ayant pour objet l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation de la cour de l'école en date du 9 décembre 2025, validant le devis de la société Aédifia pour les missions de prestations de géomètre, la conception et la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation de la cour de l'école et de l'aménagement d'une aire de jeu au pied de la salle Malataverne ;

Vu la délibération n°03-2026 du 27 janvier 2026 ayant pour objet le vote d'une enveloppe financière pour les travaux de rénovation de la cour de l'école dont les études à hauteur de 400 000 € HT ;

Considérant les orientations des travaux.

Considérant que la société de maîtrise d'œuvre a estimé le coût des travaux à 400 000€ hors études et hors options

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir réévaluer l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation et de désimperméabilisation de la cour d'école en lui dédiant un budget de 500 000€ HT se divisant comme suit : 400 000 € HT pour les travaux et le mobilier intégré, 50 000 € HT pour les études et 50 000€ HT pour l'acquisition d'aires de jeux.

Par ailleurs, il est à noter, les demandes de subvention à venir auprès du FEDER et de l'Agence de l'eau afin d'aider au financement de ce projet.

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

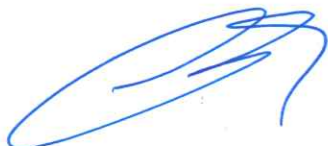
DECIDE

- DE REEVALUER l'enveloppe budgétaire du marché de rénovation et de désimperméabilisation de la cour d'école en lui dédiant un budget de 500 000€ HT se divisant comme suit : 400 000 € HT pour les travaux et le mobilier intégré, 50 000 € HT pour les études et 50 000€ HT pour l'acquisition d'aires de jeux.

-DIT que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

